

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JANVIER 2019 À 17^h30**

**FDSE Limoges - Salle 304B
5, rue Félix Éboué 87031 LIMOGES CEDEX**

Étaient présents : M. Quentin RICORDEL, M. Aurélien FADERNE, M^{me} Anaïs VANEL, M. Charles DESFARGES, M^{me} Alice OSORIO DE OLIVEIRA, M. Romain VILLENEUVE, M^{me} Camille DOLMAIRE, M^{me} Nelly BRENDA ASSAMOI-HAUMOND et M. Thomas BESSE.

Ont été excusés pour leur absence : M. Omar CHERRAT, M. Rémi DELMAS.

Le Président Quentin RICORDEL a ouvert la séance et a remercié les membres de leur présence.

Il a, par ailleurs, adressé ses meilleurs voeux à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

À l'ordre du jour, devaient être évoqués :

- Détermination du thème de la première revue juridique ;
- Validation du comité scientifique de la revue juridique ;
- Point sur les intervenants pour le colloque Dura lex sed lex ;
- Point sur les conférences ;
- Bilan de la campagne d'adhésion 2018 ;
- Bilan de la première année du mandat ;
- Campagne de communication autour des 10 ans du R.E.R.D.H. ;
- Questions diverses.

QUANT À LA DÉTERMINATION DU THÈME DE LA PREMIÈRE REVUE JURIDIQUE :

Le Président Ricordel a rappelé à l'ensemble des membres le projet de lancement d'une revue juridique en ligne. Afin de respecter les délais et avoir un premier numéro pour septembre, il est essentiel de déterminer le sujet du dossier thématique.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter une thématique large, suscitant l'intérêt du plus grand nombre. La thématique "Dix ans de droits de l'Homme" semble correspondre à ces attentes. Elle serait, par ailleurs, en résonance avec les 10 ans de l'association. Ce sujet aurait vocation à revenir sur l'évolution des droits de l'homme au cours de cette dernière décennie : quelles avancées pour leur respect ? quelles évolutions ? Quels échecs ?

Les membres du Conseil d'administration s'accordent sur le fait que cette thématique fait écho à d'autres sujets déjà traités par d'autres revues (par exemple : les dix ans de la QPC). Aussi les membres du Conseil d'administration s'accordent-ils pour faire de l'originalité de la contribution un critère de sélection.

Le Président Quentin Ricordel soumet au vote le thème "Dix ans de droits de l'Homme". Cette thématique est adoptée à l'unanimité.

QUANT À LA VALIDATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA REVUE JURIDIQUE :

Le Bureau présente aux membres du Conseil d'administration les professeurs et maîtres de conférence ayant accepté de composer le comité scientifique de la revue juridique en ligne :

- Mme Isabelle Dauriac, Professeure à l'Université Paris-Descartes ;
- M. Bernard Vareille, Professeur à l'Université de Limoges ;
- M. Fabien Marchadier, Professeur à l'Université de Poitiers ;
- M. Félicien Lemaire, Professeur à l'Université de Angers ;
- Mme Marie-Eugénie Laporte-Legeais, Professeure à l'Université de Poitiers ;
- Mme Morgane Reverchon-Billot, Maître de conférences à l'Université de Poitiers ;
- M. Jérôme Bossan, Maître de conférences à l'Université de Poitiers ;
- M. Eric Savaux, Professeur à l'Université de Poitiers ;
- Mme Isabelle Savarit-Bourgeois, Professeure à l'Université de Poitiers ;
- M. Christos Giannopoulos, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg ;
- M. Bruno Dondero, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- M. Jean-François Barbieri, Professeur à l'Université de Toulouse ;
- M. Jean-Philippe Lhernould, Professeur à l'Université de Poitiers ;

- M. Ludovic Pailler, Maître de conférences à l'Université Lyon III ;
- Mme Jessica Makowiak, Professeure à l'Université de Limoges ;
- M. Nicolas Chiffot, Professeur à l'Université de Strasbourg ;
- M. Pierre-Marie Martin, Professeur émérite à l'Université Toulouse I Capitole ;
- M. Jean-Baptiste Thierry, Maître de conférences à l'Université de Lorraine ;
- M. Régis Bismuth, Professeur à l'École de droit de Sciences politiques Paris ;
- M. Jacques Péricard, Professeur à l'Université de Limoges ;
- Mme Wanda Mastor, Professeure à l'Université Toulouse I Capitole ;
- M. Lukasz Stankiewicz, Professeur à l'Université de Limoges ;
- Mme Oriane Vergara, Maître de conférences à l'Université de Besançon ;
- M. Mathieu Touzeil-Divina, Professeur à l'Université Toulouse I Capitole ;
- M. Eric Gojosso, Professeur à l'Université de Poitiers ;
- Mme Jacqueline Hoareau, Professeure à l'Université de Limoges.

Pour l'heure, le comité scientifique est composé de **vingt-six membres**. Le Bureau est encore dans l'attente de réponses.

Quant à la nomination d'un **directeur de publication**, il fut décidé à l'unanimité que cette fonction serait exercée par le Président du R.E.R.D.H.

Quant à la nomination d'un **directeur du comité scientifique**, les membres du Conseil d'administration ont, après en avoir discuté, décidé de proposer la fonction à M. Christos Giannopoulos, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg.

QUANT AUX INTERVENANTS POUR LE COLLOQUE DURA LEX SED LEX :

Les invitations à participation sont en cours.

L'appel à communications à destination des doctorants de Poitiers sera envoyé dans les meilleurs délais.

L'intervention sur la sensibilité et le vieillissement fut supprimée, de façon à ne conserver que l'intervention sur la sensibilité et le handicap.

QUANT AUX CONFÉRENCES :

Le Bureau présente aux membres du Conseil d'administration le calendrier de réalisation des conférences et leur état d'avancement.

La **première conférence** se tiendra le 13 février, en amphithéâtre 400B. Elle vise à actualiser le colloque "Droit au bonheur". Il s'agira, plus spécifiquement, de se demander si le droit au bonheur n'est pas, en réalité, un droit au non-malheur. Trois interventions auront lieu : la première présentée par Camille Dolmaire sur la thématique de la procréation ; la deuxième présentée par Samia Hezzi sur la thématique de la protection des enfants ; la troisième présentée par Céline Benos sur la thématique de la fin de vie.

La **deuxième conférence** se tiendra le 14 mars prochain et revisitera la thématique “Techniques et Droits humains”. Initialement prévue comme une conférence P.P.P. “Enseignant-chercheur”, cette conférence est finalement organisée par le Bureau. L’objectif est de déterminer quelles sont les conséquences de la disparition des efforts humains (à raison du développement des technologies) sur les droits fondamentaux. Une intervention sera réalisée par Mme Emeline Broussard sur l’amélioration des transports et ses conséquences sur la paix. Les deux autres thématiques, à savoir : conséquences des technologies sur l’emploi et conséquences des technologies au quotidien, sont encore à pourvoir. Le Bureau réfléchit à réorienter les interventions pour assurer la réalisation de la conférence.

La **troisième conférence** aura lieu le 21 mars sur la thématique “Science-fiction et science-juridique”. Il s’agit d’une conférence réalisée par les étudiants du P.P.P. Enseignant-Chercheur de Limoges. Leur objectif est d’envisager la post-apocalypse à la lumière du droit : comment se prépare-t-elle ? Quelle place pour le droit après sa réalisation ? Ils sont, pour l’heure, en phase de détermination des interventions.

La **quatrième conférence** porte sur la Fraternité et se tiendra le 26 mars. L’enjeu est de rendre compte de la valeur et de la portée de la Décision n° 2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018 du Conseil constitutionnel à travers trois interventions chronologiques. Une première intervention se destine à la présentation de la fraternité en droit avant la décision et sera réalisée par Mme Cécile Chassagne. Une deuxième intervention est dédiée à l’analyse de la décision du Conseil constitutionnel et sera réalisée par M. Quentin Ricordel. Une troisième intervention aurait pour ambition d’envisager les conséquences prospectives de la décision du Conseil constitutionnel et sera effectuée par M. Jean Morange.

La **cinquième conférence** aura lieu le 28 mars sur la thématique “Héroïsme et droit”. Il s’agit d’une conférence réalisée par les étudiants du P.P.P. Enseignant-Chercheur de Brive. Ils sont, pour l’heure, en phase de détermination des interventions.

La **sixième conférence** aura lieu le 17 septembre sur la thématique Pornographie et Droit. Il s’agira, en priorité, de traiter des thématiques qui n’ont pas pu être réalisées lors du colloque.

QUANT AU BILAN DE LA CAMPAGNE D'ADHÉSION 2018 :

Pour l’heure, le Réseau compte **trente-quatre adhérents**. Des adhésions sont encore à venir.

QUANT AU BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU MANDAT :

Le Président Quentin Ricordel remarque que cela fait près d'un an que le nouveau Bureau est élu. Plusieurs projets sont en cours et visent à dynamiser l'association, à assurer sa connaissance par la communauté scientifique mais également par la communauté étudiante.

Sur le plan administratif, l'association fut réorganisée notamment avec le vote de nouveaux statuts. Une campagne d'adhésion rigoureuse fut par ailleurs menée, ce qui permet d'avoir une meilleure visibilité des personnes concernées par le Réseau.

Sur le plan scientifique, le Bureau s'est engagé à réaliser un colloque de deux jours entiers sur le thème *Dura lex sed lex*. Il continue, en outre, à assurer la présentation du doctorat aux étudiants de l'Université de Limoges. En parallèle, le Bureau souhaite valoriser les dix ans de l'association. Pour se faire, le cycle de six conférences sur les thèmes des précédents colloques fut lancé. Le projet professionnel personnalisé "Enseignant-Chercheur" fut créé. Une revue juridique en ligne est en cours de lancement. Enfin, le Réseau s'est engagé à présenter le doctorat lors d'une conférence aux prochaines portes ouvertes de la FDSE de Limoges (le 2 février prochain). Il participe également, au côté de Mme Johanna Gauduffe, à un événement lié aux 50 ans de la FDSE.

QUANT À LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUTOUR DES 10 ANS DU R.E.R.D.H. :

Une affiche et des flyers pour les dix ans de l'association furent spécialement réalisées. Ils sont en cours de distribution.

QUANT AUX QUESTIONS DIVERSES :

Le Président Quentin Ricordel remarque que Mme Marion Wujek-Moreau, membre du Conseil d'administration, n'a pas assisté à trois conseils d'administration et ce sans avoir justifié de son absence. Il souligne, en outre, qu'elle n'a pas adhéré au réseau pour cette nouvelle mandature. Il considère donc qu'elle est démissionnaire d'office. Une nouvelle élection sera réalisée pour trouver remplaçant à son poste.

M. Aurélien Faderne, vice-président, a ajouté à l'ordre du jour le partage d'une galette des rois. Aussi, après l'en avoir remercié, le Président Quentin Ricordel a procédé à la découpe de la galette. Mme Camille Dolmaire, par attribution à l'aveugle de sa part par Mme Alice Brites Osorio de Oliveira, eut la fève.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire, le Président Quentin RICORDEL a remercié les membres Conseil d'administration du R.E.R.D.H. pour leur participation et a levé la séance.